EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONS ID 1.033-213300775-20240408-2024_30-DE

COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

Date de convocation:
25/03/2024

Membres:

En exercice 19

Présents: 17

Votants: 17

Date d'affichage:
09/04/2024

Date de publication:

09/04/2024

Le 08 avril 2024 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents: Gabriel BEUGIN, Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER

Étaient représentés : -

Absents: Anne-Marie CAUSSÉ et Lionel COUBRA

Secrétaire de séance : Vincent NEVOT

DÉLIBÉRATION N° 2024-30

OBJET: Création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet (28/35ème)

Le Conseil Municipal,

- **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;
- Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets n° 2021-1818 et 2021-1819 du 24 décembre 2021 relatif à la revalorisation des échelles de rémunération des agents de catégorie C ;

Vu notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 précitée ;

Sur le rapport de M. le Maire,

Décide à l'unanimité :

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet (28/35ème), rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés;
- que l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : agent d'animation au service jeunesse ;

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID: 033-213300775-20240408-2024_30-DE

ledit poste est créé à compter du 15 avril 2024;

- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune.

<u>POUR</u>: 17 <u>CONTRE</u>: 00 <u>ABSTENTION</u>: 00

> Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme. En mairie, le 08 avril 2024

Le Maire

Jean Georges CLAIR

Le secrétaire de séance

Vincent NEVOT